

FIDUCIAIRE SAINT MARTIN

*Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Paris*

111, BOULEVARD SEBASTOPOL - 75002 PARIS
TÉL. : 01 44 88 28 77 - FAX : 01 42 33 49 78

050258L

S. A. R. L. A. V. A. THERM

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 40.000,00 euros

Siège Social :

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 21 NOV. 2007 94140 - ALFORTVILLE
SOUS LE N°  R.C.S. Créteil : B 483.392.452

~~~~~

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 30 NOVEMBRE 2007**

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
AU CAPITAL DE 38.000 EUROS  
SIRET : 400 109 435 00018

Mesdames,

Conformément aux dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code du Commerce, nous vous présentons en qualité de Commissaire à la Transformation désigné par décision de votre Assemblée en date du 18 octobre 2007, notre rapport établi à l'occasion de la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

## **1 - REGULARITE DE LA TRANSFORMATION.**

La régularité de la transformation de votre Société en Société par Actions Simplifiée s'apprécie au regard de la condition préalable posée par la loi, à savoir :

- Montant du capital social égal ou supérieur à 37.000 euros.

Cette condition est satisfaisante à la date du présent rapport.

**2 - APPRECIATION DE L'ACTIF NET.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, d'une durée de douze mois, font ressortir un bénéfice de 25.948,01 euros.

Nous avons procédé au contrôle des comptes de cet exercice en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes et bilan au 31 décembre 2006 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice couru du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société au 31 décembre 2006.

Il n'est pas intervenu depuis cette date, notamment d'après nos travaux effectués sur la situation établie au 30 septembre 2007, d'évènements de nature à influencer de façon significative, la situation nette de la société.

Dans ces conditions, nous attestons que les capitaux propres de la S.A.R.L. A.V.A. THERM à la date de la transformation s'élèvent à un montant au moins égal à son capital social.

**3 - AVANTAGES PARTICULIERS :**

Nous n'avons pas été informé de l'existence d'avantages particuliers et nous n'en avons pas constaté au cours de nos investigations.

#### 4 - CONCLUSION.

Les examens auxquels nous avons procédé et les informations que nous avons recueillies nous ont permis d'apprécier les conditions dans lesquelles il vous est proposé de transformer votre Société en Société par Actions Simplifiée.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Des constatations précédemment exposées, nous estimons que rien, dans la situation de la Société ne s'oppose à sa transformation en Société par Actions Simplifiée.

Paris, le 14 novembre 2007

Le Commissaire à la transformation

**~~Eric KORNGOLD~~**

~~Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris~~